

CABINET MIZON AUDIT
150 Boulevard Lafayette
62100 calais

KPMG S.A.
1 rue de l'hôpital de siège
59300 Valenciennes

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

HABITAT Hauts-de-France E.S.H., SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE
520 Boulevard du Parc – Parc d'Affaires
62231 COQUELLES

A l'assemblée générale de la société Habitat Hauts-de-France E.S.H., Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Avec Le Cottage Social des Flandres S.A. HLM

- **Personnes visées :**

Monsieur Stéphane Maillet (Président du Directoire de la société Le Cottage Social des Flandres S.A. HLM et Président du Directoire de la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré) ;

Monsieur Dominique Aerts (Membre du Conseil de Surveillance de la société Le Cottage Social des Flandres S.A. HLM et Président du Conseil de Surveillance de la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré) ;

Monsieur Laurent Delattre, membre du directoire de Le Cottage social des Flandres S.A. et membre du directoire de Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré.

- **Nature et objet :**

Mise à disposition de personnel par Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré à la société Le Cottage Social des Flandres S.A. HLM en la personne de Mme Sylvia Girardeau en qualité de « Directrice Clientèle Groupe » à raison de 7 heures par semaine, dans le cadre de la convergence organisationnelle du pilotage de la stratégie clientèle de la gestion locative, du contentieux et du pôle social, pour la période du 01/06/2024 au 31/05/2025 et prolongée jusqu'au 31/05/2026.

- **Modalités :**

Facturation au temps passé à l'euro près du salaire brut, primes et avantages divers majorés des charges sociales patronales et des éventuels frais professionnels

Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice : 27 016.10 € HT.

- Nature et objet :

Mise à disposition de personnel par la société Le Cottage Social des Flandres S.A. HLM en la personne de Mme Sabrina Carlier en qualité d'«agent de recouvrement locataires partis » à raison de 10,5 heures par semaine, dans le cadre de la convergence organisationnelle relative à la gestion pré-contentieuse des dossiers des locataires partis ou décédés avec succession vacante ou succession litigieuse, concernant l'agence de Dunkerque d'Habitat Hauts-de-France du 01/12/2024 au 30/11/2025 et prolongée jusqu'au 30/11/2026.

- Modalités :

Facturation au temps passé à l'euro près du salaire brut, primes et avantages divers majorés des charges sociales patronales et des éventuels frais professionnels, et du coût relatif à l'utilisation de son véhicule personnel en fonction du nombre d'aller-retour par semaine effectué entre les 2 lieux de travail et selon le barème kilométrique fiscal en vigueur

Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice : 17 331.82 € HT.

- Nature et objet :

Mise à disposition de personnel par la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré à Cottage Social des Flandres S.A. HLM en la personne de Mme Sophie Moreira en qualité de « Responsable commercial Locatif Groupe » à raison de 10,5 heures par semaine, dans le cadre de la convergence organisationnelle de la mise en œuvre et du suivi du pilotage de la gestion locative, pour la période du 01/06/2024 au 31/05/2025, renouvelée jusqu'au 31/05/2026.

- Modalités :

Facturation au temps passé à l'euro près des salaires, primes et avantages majorés des charges sociales patronales et des éventuels frais professionnels, et du coût de la mise à disposition d'un véhicule de service (nombre d'aller-retour effectué entre les 2 lieux de travail et selon le barème kilométrique fiscal en vigueur).

Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice : 27 430.88 € HT.

- Nature et objet :

Mise à disposition de Monsieur Romain Fouque par la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré à la société Le Cottage Social des Flandres S.A. HLM en qualité d'analyste développeur à raison de 17,50 heures par semaine, dans le cadre de la convergence informatique. Cette mise à disposition a été prolongée jusqu'au 31/10/2026.

- Modalités :

Facturation à l'euro près des salaires, primes et avantages divers majorés des charges sociales patronales.

Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice : 38 145.15 € HT.

- Nature et objet :

Mise à disposition de Madame Bénédicte Panczak par la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré à Cottage Social des Flandres en qualité de « Responsable contentieux Groupe » à raison de 10,50 heures par semaine, dans le cadre de la convergence organisationnelle du contentieux pour la période du 01/04/2024 au 31/03/2025, prolongée jusqu'au 31/03/2026.

- Modalités :

Facturation à l'euro près des salaires, primes et avantages divers majorés des charges sociales patronales ainsi que d'éventuels frais de déplacement.

Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice : 24 124.17 € HT.

- Nature et objet :

Mise à disposition de Monsieur Nicolas Dhalluin par la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré à la société Le Cottage Social des Flandres S.A. HLM en qualité de « Responsable Communication Groupe » à raison de 7 heures par semaine. Cette mise à disposition a été prolongée successivement jusqu'au 31/12/2025 et renouvelée jusqu'au 31/12/2026.

- Modalités :

Facturation à l'euro près des salaires, primes et avantages divers majorés des charges sociales patronales ainsi que des éventuels frais de déplacement.

Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice : 23 993.39 € HT.

- Nature et objet :

Mise à disposition de Madame Lydie Ghillebaert par la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré à la société Le Cottage Social des Flandres en qualité d'assistante technique à raison de 35 heures par semaine, dans le cadre d'un renfort administratif technique destiné à compenser les absences longues durée de 2 technico commerciaux au sein de la Direction Exploitation-Proximité du 21/07/2025 au 19/12/2025, renouvelée pour la période du 05/01/2026 au 13/02/2026.

- Modalités :

Facturation à l'euro près des salaires, primes et avantages divers majorés des charges sociales patronales ainsi que des éventuels frais professionnels.

Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice : 21 359.04 € HT.

- Nature et objet :

Prestation de services par la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré pour la gestion commerciale, administrative et juridique des dossiers de vente ou de location-accession de biens immobiliers de Cottage Social des Flandres S.A. HLM.

- Modalités :

Facturation forfaitaire mensuelle de 2 500 €.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice : Néant

Avec la société Sorimmo S.A.S.

- Personnes visées :

Monsieur Dominique Aerts (Président du Conseil d'Administration de la société Sorimmo S.A.S. et Président du Conseil de Surveillance de la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré) ;

Monsieur Philippe Delahousse (Administrateur de la société Sorimmo S.A.S. et membre du Conseil de Surveillance de la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré) ;

Monsieur André Flajolet (Membre du Conseil d'Administration de la société Sorimmo S.A.S. et membre du Conseil de Surveillance de la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré) ;

Monsieur Christian Parent (Membre du Conseil d'Administration de la société Sorimmo S.A.S. et Censeur au Conseil de surveillance de la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré) ;

Monsieur Yves Marchadour (Membre du Conseil d'Administration de la société Sorimmo S.A.S. et membre du Conseil de Surveillance de la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré).

- Nature et objet :

Souscription par la société Sorimmo S.A.S. d'une assurance décès accidentel et invalidité permanente suite à accident des mandataires sociaux du Groupe. Elargissement aux censeurs des conseils, et aux mandataires sociaux de plus de 80 ans pour le cas de décès accidentel, du contrat d'assurance décès accidentel et invalidité permanente suite à accident (réservée uniquement aux mandataires sociaux du groupe âgés de moins de 80 ans).

- Modalités :

Facturation à prix coûtant selon le nombre de mandataires concernés.

Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice : 5 613,14 € HT.

Avec DOMOPALE

- **Personnes visées :**

Monsieur Dominique Aerts (Président de l'association DOMOPALE Développement et Président du Conseil de Surveillance de la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré) ;

Monsieur Philippe Delahousse (Trésorier de l'association DOMOPALE Développement et membre du Conseil de Surveillance de la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré) ;

Monsieur Denis Boulet (Trésorier adjoint de l'association DOMOPALE Développement et membre du Conseil de Surveillance de la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré).

- **Nature et objet :**

Conception par DOMOPALE du journal des partenaires la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré, les frais d'impression et de routage étant dorénavant assumés directement par l'association DOMOPALE Développement.

- **Modalités :**

Modalité de facturation : 3 000 € HT / numéro.

Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice : 9 000 € HT.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Habitat Logement Immobilier (U.E.S.) S.A.C.C.V.

- **Personnes visées :**

Monsieur André Flajolet (Président du Conseil de Surveillance de la société Habitat Logement Immobilier (U.E.S.) S.A.C.C.V. et membre du Conseil de Surveillance de la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré) ;

Monsieur Dominique Aerts (Censeur du Conseil de Surveillance de la société Habitat Logement Immobilier (U.E.S.) S.A.C.C.V. et Président du Conseil de Surveillance de la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré) ;

Monsieur Philippe Delahousse (Vice-Président du Conseil de Surveillance de la société Habitat Logement Immobilier (U.E.S.) S.A.C.C.V. et membre du Conseil de Surveillance de la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré) ;

Monsieur Géraud de Bailliencourt (Membre du Conseil de Surveillance de la société Habitat Logement Immobilier (U.E.S.) S.A.C.C.V. et membre du Conseil de Surveillance de la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré) ;

Monsieur Yves Marchadour (Membre du Conseil de Surveillance de la société Habitat Logement Immobilier (U.E.S.) S.A.C.C.V. et membre du Conseil de Surveillance de la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré) ;

Monsieur Christian Parent, (Censeur du Conseil de Surveillance de la société Habitat Logement Immobilier (U.E.S.) S.A.C.C.V. et Censeur de la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré).

- **Nature et objet :**

Mise à disposition de personnel par la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré pour réaliser des états des lieux sur le patrimoine d'HLI à l'aide de support informatique de type « tablette ».

- **Modalités :**

Facturation au barème forfaitaire brut utilisé par la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré pour réaliser ses propres états des lieux, majoré des charges sociales patronales et du remboursement des frais de déplacement sur la base du barème kilométrique fiscal.

Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice : Néant

- Nature et objet :

Prestations administratives de la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré pour la société Habitat Logement Immobilier (U.E.S.) S.A.C.C.V. de type accueil, secrétariat, comptabilité, fiscalité, juridique, ressources humaines, informatique, communication etc ... et mise à disposition de bureaux et de salles pour une surface évaluée à 78.12 m2, avec participation aux frais de fonctionnement (eau, électricité, chauffage, téléphonie, affranchissement, etc ...).

- Modalités :

Modalité de facturation modifiée par avenant depuis le 01/01/2019 (avenant) : 100 000 € H.T. /an (dont 11 257 € HT pour la mise à disposition de locaux)

Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice : 100 000.00 € HT.

Avec la société Sorimmo S.A.S.

- Personnes visées :

Monsieur Dominique Aerts (Président du Conseil d'Administration de la société Sorimmo S.A.S. et Président du Conseil de Surveillance de la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré) ;

Monsieur Philippe Delahousse (Administrateur de la société Sorimmo S.A.S. et membre du Conseil de Surveillance de la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré) ;

Monsieur André Flajolet (Membre du Conseil d'Administration de la société Sorimmo S.A.S. et membre du Conseil de Surveillance de la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré) ;

Monsieur Christian Parent (Membre du Conseil d'Administration de la société Sorimmo S.A.S. et Censeur au Conseil de surveillance de la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré) ;

Monsieur Yves Marchadour (Membre du Conseil d'Administration de la société Sorimmo S.A.S. et membre du Conseil de Surveillance de la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré).

- Nature et objet :

Organisation par la société Sorimmo S.A.S. de la réunion « transparence Banque de France » du Groupe afin d'assurer la cohérence, vis-à-vis de la Banque de France et des principaux financeurs, de l'appréciation qu'ils peuvent faire sur la situation financière de chaque entité du groupe.

- Modalités :

Facturation à hauteur de 1 000 € HT par réunion :

- Habitat Hauts-de-France : 1 000 € HT
- Copronord-Habitat : 250 € HT
- HLI : 250 € HT

Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice : 1 000 € HT.

- Nature et objet :

Organisation par la société Sorimmo S.A.S. des réunions du Comité Groupe afin d'assurer la cohérence de la stratégie, du développement et de la rémunération des mandataires sociaux entre les différentes entités du Groupe (comité stratégique, comité d'engagement, comité des rémunérations).

- Modalités :

Facturation à hauteur de 700 € HT par réunion :

- Habitat Hauts-de-France : 500 € HT
- Copronord-Habitat : 100 € HT
- HLI : 100 € HT

Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice : 3 000 € HT.

Avec Copronord-Habitat, Société anonyme coopérative d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré, société à capital variable

- Personnes visées :

Monsieur Dominique Aerts (Membre du Conseil de Surveillance de Copronord-Habitat, Société anonyme coopérative d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré, société à capital variable et Président du Conseil de Surveillance de la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré) ;

Monsieur Philippe Delahousse (Membre du Conseil de Surveillance de Copronord-Habitat, Société anonyme coopérative d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré, société à capital variable et Membre du Conseil de Surveillance de la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré) ;

Monsieur Antoine Logie (Vice-Président du Conseil de Surveillance de Copronord-Habitat, Société anonyme coopérative d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré, société à capital variable et Censeur au Conseil de Surveillance de la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré) ;

Monsieur Yves Marchadour (Membre du Conseil de Surveillance de Copronord-Habitat, Société anonyme coopérative d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré, société à capital variable et membre du Conseil de Surveillance de la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré) ;

Madame Sylvie Meignan (Membre du Conseil de Surveillance de Copronord-Habitat, Société anonyme coopérative d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré, société à capital variable et Censeur représentant HABITAT REUNI au conseil de la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré) ;

Monsieur Christian Parent (Censeur au Conseil de surveillance de Copronord-Habitat, Société anonyme coopérative d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré, société à capital variable et Censeur au Conseil de surveillance de la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré) ;

Monsieur Laurent Delattre (membre directoire de Copronord-Habitat, Société anonyme coopérative d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré, société à capital variable et membre du directoire de la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré) ;

Monsieur Jean-Michel Roussel (Membre du Conseil de Surveillance de Copronord-Habitat, Société anonyme coopérative d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré, société à capital variable et Membre du Conseil de Surveillance de la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré) ;

Monsieur Armand Knapougel (Censeur du Conseil de Surveillance de Copronord-Habitat, Société anonyme coopérative d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré, société à capital variable et Membre du Conseil de Surveillance de la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré).

- Nature et Objet :

Commercialisation par Copronord-Habitat, Société anonyme coopérative d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré, société à capital variable pour la vente ou la location de biens immobiliers dont la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré est propriétaire.

- Modalités :

Les modalités de facturation sont basées :

- Jusqu'à 12M€ de chiffre d'affaires : 2,05% HT du prix de vente TTC des immeubles vendus ;
- Au-delà de 12M€ de chiffre d'affaires : 0,85% HT du prix de vente TTC des immeubles vendus ;
- Mise en location : 500€ HT par mise en location.

Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice : 271 148.30 € HT.

- Nature et objet :

Mise en œuvre par la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré de la « sécurisation HLM » au titre des opérations d'accession sociale à la propriété réalisées par Copronord-Habitat, Société anonyme coopérative d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré, société à capital variable qui ne dispose pas de patrimoine locatif. Il s'agit des garanties d'assurance revente, de rachat et de relogement.

- Modalités :

Sécurisation HLM réalisée au titre de l'exercice : Néant.

- Nature et objet :

Mise à disposition de personnel par la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré pour réaliser des états des lieux sur les logements vendus en PSLA par Copronord-Habitat, Société anonyme coopérative d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré, société à capital variable à l'aide de support informatique de type « tablette ».

- Modalités :

Facturation au barème forfaitaire brut utilisé par Habitat Hauts-de France pour ses propres états des lieux, majoré des charges sociales patronales et du remboursement des frais de déplacement sur la base du barème kilométrique fiscal.

Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice : Néant

- Nature et objet :

Prestations administratives de type accueil, secrétariat, comptabilité, fiscalité, juridique, ressources humaines, informatique, communication etc ... et mise à disposition de bureaux et de salles pour une surface évaluée à 87.72 m2, avec participation aux frais de fonctionnement (eau, électricité, chauffage, téléphonie, affranchissement, etc ...) par la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré à Copronord-Habitat, Société anonyme coopérative d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré.

- Modalités :

Facturation à compter du 1er janvier 2022 (avenant) : 100 000 € HT par an.

Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice : 100 000.00 € HT.

Avec COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES

- Nature et objet :

Prestation d'apport d'affaires concernant les opportunités d'acquisition ou de construction présentées au comité d'engagement à l'initiative de la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré mais réalisées par la société Le Cottage Social des Flandres S.A. HLM, et réciproquement.

- Modalités :

Facturation de 500 € HT par logement, pour une durée indéterminée à compter du 15/04/2021.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice : Néant

Avec les membres du Directoire : Messieurs Stéphane Maillet, Philippe Hoguet et Laurent Delattre

- **Nature et objet :**

Au titre de la cessation de sa fonction de mandataire social, le mandataire bénéficie d'une indemnité de fin de mandat, quel que soit le motif de la cessation, hors faute lourde et démission.

- **Modalités :**

Le montant est égal à 1/10ème des indemnités de mandat perçues au cours des 12 derniers mois, par année d'ancienneté révolue dans le mandat, dans la limite de 20 ans d'ancienneté.

Applicable aux mandats en cours au 15/12/2022 (date du Conseil ayant modifié le dispositif), sauf pour Monsieur Philippe Hoguet au titre de ses avantages particuliers acquis (Base de l'indemnité = cumul mandat + salaire des 12 derniers mois & indemnité plafonnée afin que le cumul des indemnités perçues au titre de la fin du mandat et du contrat de travail n'excède pas 2 années de rémunération (mandat + contrat de travail)).

Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice : Néant

Avec le CIF COOPERATIVE SCIC HLM :

- **Personnes concernées :**

Monsieur Stéphane Maillet (Administrateur de CIF COOPERATIVE et Président du Directoire de la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré) ;

Madame Sylvie Meignen (Directrice Générale de CIF COOPERATIVE et Censeur représentant HABITAT REUNI au Conseil de Surveillance de la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré).

- **Nature et objet :**

Apport en compte-courant d'associé par la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré à CIF COOPERATIVE dans le cadre des articles L.423-15 et R.423-1-1 du code de la construction et de l'habitation.

- **Modalités :**

- Montant : 1ère tranche de 1 500 000 € versée en juin 2020, remboursement in fine, bloqué pour une durée de 5 ans renouvelable ensuite par période de 2 ans ;
- Rémunération : au taux variable du taux moyen du livret A majoré de +0.20% et d'une marge variable pouvant atteindre de +0.10% à +0.30% selon les résultats comptables de CIF coopérative ;
- Périodicité de paiement des intérêts : annuelle, date de versement le 30 juin au plus tard

Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice : 35 375.00 €.

- Nature et objet :

Apport en compte-courant d'associé par la société Habitat Hauts-de-France E.S.H. Société anonyme d'habitations à Loyer Modéré à CIF COOPERATIVE dans le cadre des articles L.423-15 et R.423-1-1 du code de la construction et de l'habitation.

- Modalités :

- Montant : 2nde tranche de 2 000 000 €, remboursement in fine, bloqué pour une durée de 5 ans renouvelable ensuite par période de 2 ans.
- Rémunération : au taux variable du taux moyen du livret A majoré de +0.20% et d'une marge variable pouvant atteindre de +0.10% à +0.30% selon le résultat comptable de CIF coopérative.
- Périodicité de paiement des intérêts : annuelle, date de versement le 30 juin au plus tard.

Le montant versé au compte courant d'associé en 2025 s'élève à 2 000 000 €, portant ainsi le total inscrit en comptabilité à 3 500 000 €.

Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice au titre de la 2nde tranche : 24 500.00 €.

Les commissaires aux comptes,

Calais, le 6 mai 2026

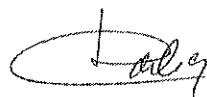
Calais, le 6 mai 2026

CABINET MIZON AUDIT

KPMG S.A.



Isabelle Mizon
Associée



Christophe Carlier
Associé

